

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 01<sup>er</sup> juillet 2019*

*L'an deux mille dix-neuf et le premier juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 21 juin 2019.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10  
Votants : 12*

*Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 01 Abstention : 00*

Présents : M.VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M.  
GAUTHIER – M. CORNET – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD – M. BOUNIARD –  
Mme PEREZ -

Excusés : Mme LEBRAT.  
M. JOLLIVET a donné procuration à Mme PEREZ.  
Mme GRENIER a donné procuration à M. GAUTHIER.

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.

Mme CROZIER a été élue secrétaire.

**Objet : Création d'un emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)  
pour le service scolaire**

Le maire expose au Conseil Municipal les besoins en personnel pour le remplacement d'agents communaux momentanément indisponibles à l'école maternelle, à l'accueil périscolaire ou à la cantine ainsi que les besoins pour l'entretien des locaux.

Il propose de créer un poste d'Agent Scolaire d'une durée d'un an à temps non complet à compter du 26 août 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

.../...

- **APPROUVE** la création d'un emploi en Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une durée d'un an et une rémunération au SMIC à compter du 26 août 2019.
- **CHARGE** son Maire de procéder au recrutement de l'agent.
- **PRÉCISE** que l'emploi sera créé pour une durée hebdomadaire de vingt-deux heures par semaine.
- **AUTORISE** son Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les Services de l'État ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 02 juillet 2019.  
LE MAIRE,  
André VOLLE.

REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

04 JUIL. 2019

